

Charte des Associations et Œuvres des Dames du Calvaire

Des associations issues de l'Oeuvre des Dames du Calvaire fondée par Madame Jeanne GARNIER-CHABOT, à Lyon, en 1842, gèrent des établissements de soins ou de santé, notamment des services de soins palliatifs, en France ou à l'étranger.

- Bordeaux :** Association Des Dames du Calvaire
Maison de Santé des Dames du Calvaire
- Lyon :** Œuvre des Dames du Calvaire
Hôpital de Fourvière
- Marseille :** Association de l'œuvre du Calvaire
Clinique Sainte Elisabeth
Maison d'accueil spécialisée Sainte Elisabeth
- Paris :** Association des Dames du Calvaire
Maison Médicale Jeanne Garnier
Résidence Aurélie Jousset
- Saint-Etienne :** Œuvre des Dames du Calvaire
Centre de long séjour Sainte Elisabeth
- Bruxelles :** Œuvre du Calvaire
Institut Albert 1^{er} & Reine Elisabeth
Clinique Universitaire Saint Luc
- New York:** Calvary Hospital

Des représentants de ces associations, à l'exception de New York trop éloignée, et les directeurs de ces établissements se sont rencontrés à Paris, le 19 janvier 1996, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Maison Médicale Jeanne Garnier. Ils ont décidé de renouer des contacts, en particulier lors d'une réunion annuelle, dans un établissement différent chaque année, et de signer une charte commune. Celle-ci rappelle l'esprit

des origines et tout particulièrement les valeurs éthiques chrétiennes que ces associations veulent continuer à promouvoir dans le contexte d'aujourd'hui.

Quel que soit le type d'établissement géré, les présidents et directeurs font leurs les objectifs ci-dessous et les orientations éthiques qui les sous-tendent, dans la conviction que rien n'est plus respectable que la personne humaine dans toutes les dimensions de son être :

1. Accueillir, soigner, accompagner des femmes et des hommes malades ou âgés, sans distinction de race, de nationalité, de religion ou d'option philosophique.
2. Reconnaître que le malade est une personne unique, digne d'être aimée et respectée pour elle-même, quelle que soit sa condition physique, psychologique, sociale et spirituelle.
3. Soulager la douleur pour assurer au malade une réelle qualité de vie à l'étape où il en est, sans en hâter le terme, ni la prolonger par des thérapeutiques devenues inappropriées. Le recours à l'euthanasie définie comme aide active à mourir est totalement exclu.
4. Satisfaire les besoins fondamentaux de la personne malade et l'aider à garder le plus longtemps possible sa capacité de communiquer et son autonomie. Respecter son désir d'être informée en vérité sur son état, au fur et à mesure de ses questions.
5. Accueillir la famille et les proches du malade, respecter leur intimité et leur donner la possibilité d'entourer le malade quand et comme ils le souhaitent, sans nuire au calme de l'établissement nécessaire au repos d'autrui. Leur proposer, selon leurs besoins et les possibilités, soutien amical, psychologique, spirituel et social.
6. Offrir une qualité de présence et d'écoute pour discerner les attentes spirituelles du malade et de sa famille et y répondre, s'ils en expriment le désir, dans le respect de leurs convictions philosophiques et religieuses.
7. Travailler en équipe et développer la collaboration entre tous, quelles que soient les responsabilités et les tâches de chacun.
8. Donner et recevoir, au sein cette équipe pluridisciplinaire, toute information sur le malade et sa famille, dans la mesure où cela peut contribuer à leur mieux être, tout en gardant une extrême discrétion sur ce qui est confié

9. Reconnaître que la mort est une étape normale dans l'évolution de la personne, tout autant que la naissance, l'adolescence l'âge adulte et la vieillesse et qu'elle offre une chance ultime de se réaliser en intégrant toutes les dimensions de l'existence. Préparer la personne décédée avec respect, accueillir la famille en deuil et quand c'est possible, lui proposer un soutien si elle le désire.
10. Promouvoir cet esprit commun qui, depuis plus de 100 ans, anime les associations et les établissements, en particulier à l'occasion de rencontres de travail en réseau avec d'autres partenaires.

Cette charte a été ratifiée le 27 janvier 1999, à Lyon, lors de la rencontre annuelle des associations issues de l'œuvre des Dames du Calvaire fondée par Madame Jeanne Garnier Chabot en 1842.